

CESU COGOHR 2024

(Feuillet à conserver par l'agent)

Le CESU, entièrement préfinancé, est utilisable pour tous types de services à la personne (garde d'enfants, soutien scolaire, ménage, repassage, jardinage...). Il est ouvert aux agents en activité (titulaires, stagiaires, CDI, agents contractuels ayant au moins 6 mois d'ancienneté consécutifs dans l'établissement), quel que soit leur quotient familial et ayant au moins un enfant de 0 à 13 ans à charge fiscalement.

Le versement par votre établissement de la contribution patronale spécifique CESU est une des conditions obligatoires préalables à l'attribution du CESU COGOHR. **Les agents de l'ANFH, du COGOHR, des Foyers de l'Enfance Nord Est et Terre Rouge, ainsi que les retraités ne peuvent bénéficier du CESU.**

Une seule attribution du CESU COGOHR de 250 € est effectuée par an et par foyer (y compris couple hospitalier).

Le CESU COGOHR est servi dans la limite des fonds disponibles.

Le CESU COGOHR ont une date de fin de validité au 31 décembre de l'année en cours. Les demandes arrivées à partir du 01/08 de l'année au COGOHR feront partie de la dernière commande de l'année (commande effectuée fin Novembre (nouveau millésime) et carnet utilisable sur l'année suivante = pas d'impact sur la demande de l'année suivante)

Pensez à les utiliser avant cette date.

Constituez votre demande de CESU COGOHR 2024

La date limite pour adresser votre dossier CESU est le **31 OCTOBRE 2024**.

Ce dossier est constitué :

- 1) Du formulaire de demande CESU COGOHR
- 2) D'une copie de l'avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022
- 3) D'une copie de la dernière fiche de paie
- 4) D'une copie du livret de famille.

Si votre demande a été acceptée :

- **Le carnet CESU COGOHR papier (présenté sous la forme de titres de 25 €) sera envoyé au domicile de l'agent hospitalier.**

Pour plus d'informations, veuillez-vous connecter au site :

www.ticketcesu.fr ou par téléphone au [0 821 610 610](tel:0821610610) ou [0821 23 24 25](tel:0821232425)

